

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-ANNX-000307-21/06/2019

Date de publication : 21/06/2019

Autres annexes

ANNEXE - INT - RSA - Liste des accords relatifs à l'échange de renseignements en matière fiscale conclus par la France

Sommaire :

- I. Accord multilatéral
- II. Accords bilatéraux

I. Accord multilatéral

La Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale du 25 janvier 1988 ([décret n° 2005-1198 du 19 septembre 2005 portant publication de la convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale \[ensemble deux annexes\], faite à Strasbourg le 25 janvier 1988](#)), est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2005, a été amendée par un protocole signé le 27 mai 2010 ([décret n° 2012-930 du 1^{er} août 2012 portant publication du protocole d'amendement à la convention du Conseil de l'Europe concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, signé à Paris le 27 mai 2010](#)), et est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2012.

Remarque : Les États et territoires avec lesquels la convention s'applique sont indiqués sur le site Internet de l'OCDE www.oecd.org à la rubrique [Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale](#), qui précise pour chacun d'eux l'état d'avancement du processus d'entrée en vigueur de l'accord. Un accord est conclu dans la mesure où il est entré en vigueur.

II. Accords bilatéraux

- Andorre : accord du 22 septembre 2009, entré en vigueur le 22 décembre 2011 ([décret n° 2011-30 du 7 janvier 2011 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté d'Andorre relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale, signé à Andorre-la-Vieille le 22 septembre 2009](#)) ;
- Anguilla : accord du 30 décembre 2010, entré en vigueur le 15 décembre 2011 ([décret n° 2012-57 du 18 janvier 2012 portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement d'Anguilla relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale \(ensemble une annexe\), signées à Paris le 27 décembre 2010 et à The Valley le 30 décembre 2010](#)) ;

- Antigua et Barbuda : accord du 26 mars 2010, entré en vigueur le 28 décembre 2010 (décret n° 2011-60 du 14 janvier 2011 portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale (ensemble une annexe), signées à Paris le 22 mars 2010 et à Londres le 26 mars 2010) ;

- Aruba : accord du 14 novembre 2011, entré en vigueur le 1^{er} avril 2013 (décret n° 2013-296 du 9 avril 2013 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas pour ce qui est d'Aruba relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale, signé à La Haye le 14 novembre 2011) ;

- Les Bahamas : accord du 7 décembre 2009, entré en vigueur le 13 septembre 2010 (décret n° 2010-1509 du 8 décembre 2010 portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Commonwealth des Bahamas relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale (ensemble une annexe) signées à Nassau le 1^{er} décembre 2009 et à Paris le 7 décembre 2009) ;

- Belize : accord du 22 novembre 2010, entré en vigueur le 19 décembre 2011 (décret n° 2013-621 du 15 juillet 2013 portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Belize relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale (ensemble une annexe), signées à Paris le 9 novembre 2010 et à Belmopan le 22 novembre 2010) ;

- Les Bermudes : accord du 8 octobre 2009, entré en vigueur le 28 octobre 2010 (décret n° 2010-1467 du 2 décembre 2010 portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Bermudes relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale (ensemble une annexe), signées à Paris le 2 octobre 2009 et à Hamilton le 8 octobre 2009) ;

- Les Caraïbes néerlandaises (îles de Bonaire, Saba et Saint-Eustache) : accord du 10 septembre 2010, entré en vigueur le 1^{er} août 2012 (décret n° 2012-1026 du 4 septembre 2012 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas, au titre des Antilles néerlandaises, relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale, signé à La Haye le 10 septembre 2010) ;

Remarque : Accord signé avec le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas, au titre des Antilles néerlandaises.

- Costa-Rica : accord du 16 décembre 2010, entré en vigueur le 14 décembre 2011 (décret n° 2012-55 du 18 janvier 2012 portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Costa Rica relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale (ensemble une annexe), signées à Paris le 10 novembre 2010 et à San José le 16 décembre 2010) ;

- Curaçao : accord du 10 septembre 2010, entré en vigueur le 1^{er} août 2012 (décret n° 2012-1026 du 4 septembre 2012 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas, au titre des Antilles néerlandaises, relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale, signé à La Haye le 10 septembre 2010) ;

Remarque : Accord signé avec le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas, au titre des Antilles néerlandaises.

- Dominique : accord du 24 décembre 2010, entré en vigueur le 14 décembre 2011 (décret n° 2012-56 du 18 janvier 2012 portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Commonwealth de la Dominique relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale (ensemble une annexe), signées à Paris le 7 octobre 2010 et à Roseau le 24 décembre 2010) ;

- Gibraltar : accord du 22 septembre 2009, entré en vigueur le 9 décembre 2010 (décret n° 2010-1633 du 23 décembre 2010 portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Gibraltar relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale (ensemble une annexe), signées à Paris le 18 septembre 2009 et à Gibraltar le 22 septembre 2009) ;

- Grenade : accord du 31 mars 2010, entré en vigueur le 9 janvier 2012 (décret n° 2012-217 du 15 février 2012 portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Grenade relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale (ensemble une annexe), signées à Paris le 22 mars 2010 et à Saint-Georges le 31 mars 2010)

);

- Guernesey : accord du 24 mars 2009, entré en vigueur le 4 octobre 2010 (décret n° 2010-1343 du 9 novembre 2010 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Guernesey relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale, signé à Paris le 24 mars 2009) ;

- Ile de Man : accord du 26 mars 2009, entré en vigueur le 4 octobre 2010 (décret n° 2010-1252 du 21 octobre 2010 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Ile de Man relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale (ensemble un protocole), signé à Douglas le 26 mars 2009) ;

- Iles Caïmans : accord du 30 septembre 2009, entré en vigueur le 13 octobre 2010 (décret n° 2010-1550 du 14 décembre 2010 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des îles Caïmans relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale (ensemble une annexe), signé à Paris le 16 septembre 2009 et à George Town le 30 septembre 2009) ;

- Iles Cook : accord du 15 décembre 2010, entré en vigueur le 16 novembre 2011 (décret n° 2012-152 du 30 janvier 2012 portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des îles Cook relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale (ensemble une annexe), signées à Paris le 3 septembre 2010 et à Rarotonga le 15 décembre 2010) ;

- Iles Turques-et-Caïques : accord du 5 octobre 2009, entré en vigueur le 14 juillet 2011 (décret n° 2011-1834 du 7 décembre 2011 portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des îles Turques et Caïques relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale (ensemble une annexe), signées à Paris le 18 septembre 2009 et à Waterloo le 5 octobre 2009) ;

- Iles Vierges britanniques : accord du 17 juin 2009, entré en vigueur du 18 novembre 2010 (décret n° 2011-29 du 7 janvier 2011 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des îles Vierges britanniques relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale, signé à Paris le 17 juin 2009) ;

- Jersey : accord du 19 mars 2009, entré en vigueur le 11 octobre 2010 (décret n° 2010-1265 du 22 octobre 2010 portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Jersey relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale et à l'imposition des pensions (ensemble une annexe), signées à Paris le 12 mars 2009 et à Saint-Héliier le 19 mars 2009) ;

- Libéria : accord du 6 janvier 2011, entré en vigueur le 30 décembre 2011 (décret n° 2012-235 du 20 février 2012 portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Liberia relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale (ensemble une annexe), signées à Paris le 10 novembre 2010 et à Monrovia le 6 janvier 2011) ;

- Liechtenstein : accord du 22 septembre 2009, entré en vigueur le 19 août 2010 (décret n° 2010-1539 du 10 décembre 2010 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Liechtenstein relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale, signé à Vaduz le 22 septembre 2009) ;

- Saint-Christophe-et-Niévès : accord du 1^{er} avril 2010, entré en vigueur le 16 décembre 2010 (décret n° 2011-84 du 20 janvier 2011 portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Saint-Christophe-et-Niévès relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale (ensemble une annexe), signées à Paris le 22 mars 2010 et à Saint-Kitts le 1^{er} avril 2010) ;

- Sainte Lucie : accord du 1^{er} avril 2010, entré en vigueur le 20 janvier 2011 (décret n° 2011-482 du 2 mai 2011 portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Sainte-Lucie relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale (ensemble une annexe), signées à Paris le 22 mars 2010 et à Castries le 1^{er} avril 2010) ;

- Saint Marin : accord du 22 septembre 2009, entré en vigueur le 2 septembre 2010 ([décret n° 2010-1210 du 13 octobre 2010 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Saint-Marin relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale, signé à Saint-Marin le 22 septembre 2009](#)) ;

- Saint Martin (partie néerlandaise de l'île) : accord du 10 septembre 2010, entré en vigueur le 1^{er} août 2012 ([décret n° 2012-1026 du 4 septembre 2012 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas, au titre des Antilles néerlandaises, relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale, signé à La Haye le 10 septembre 2010](#)) ;

Remarque : Accord signé avec le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas, au titre des Antilles néerlandaises.

- Saint Vincent et les Grenadines : accord du 13 avril 2010, entré en vigueur le 21 mars 2011 ([décret n° 2011-483 du 2 mai 2011 portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les-Grenadines relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale \(ensemble une annexe\), signées à Paris le 22 mars 2010 et à Kingstown le 13 avril 2010](#)) ;

- Uruguay : accord du 28 janvier 2010, entré en vigueur le 31 décembre 2010 ([décret n° 2011-132 du 1^{er} février 2011 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale, signé à Paris le 28 janvier 2010](#)) ;

- Vanuatu : accord du 31 décembre 2009, entré en vigueur le 7 janvier 2011 ([décret n° 2011-106 du 26 janvier 2011 portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Vanuatu relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale \(ensemble une annexe\), signées à Port-Vila le 23 décembre 2009 et à Paris le 31 décembre 2009](#)).

Commentaire(s) renvoyant à ce document:

[RSA - Exonération et régimes territoriaux - Salariés « impatriés » - Régime spécial d'imposition - Exonération de certains « revenus passifs »](#)

[RSA - Exonération et régimes territoriaux particuliers - Salariés « impatriés » - Régime spécial d'imposition - Règles spécifiques à l'exonération de certaines plus-values de cession de valeurs mobilières et de droits sociaux](#)

[INT - Dispositions communes - Droit conventionnel - Assistance entre États](#)